

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS457

présenté par
Mme Pételle, rapporteure

ARTICLE 9

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« dans les conditions suivantes »

les mots :

« prévues au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.